2007-04249/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Lancement d'un portrait socioéconomique des artistes

Le gouvernement du Québec amorce une démarche visant à permettre aux artistes de mieux vivre de leur art

Montréal, le 24 février 2004 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, en compagnie de son adjointe parlementaire, Mme Dominique Vien, a rendu public aujourd'hui un portrait socioéconomique des artistes réalisé par son ministère à partir de compilations spéciales de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec. Une première : ce portrait s'appuie sur une source de données particulièrement fiable, la déclaration de revenus de quelque 14 000 artistes membres de 14 associations qui ont accepté de participer à l'étude (voir la liste complète en annexe).

« La réalisation de cette étude constitue un premier jalon qui va nous permettre de mieux cerner l'ensemble de la problématique et de proposer des solutions en vue d'améliorer les conditions socioéconomiques des artistes. J'ai constitué cet automne un comité d'orientation, composé de représentants des milieux culturel, politique et administratif et il est présidé par mon adjointe parlementaire, Mme Dominique Vien; ce comité est soutenu dans ses travaux par un groupe de travail interministériel. Grâce aux fruits de ces expertises croisées, un cahier de propositions sera élaboré et il fera l'objet d'une consultation », a déclaré la ministre Beauchamp.

Quelques constats

Cette étude met en lumière une réalité propre au milieu culturel : 62 % des artistes déclarent des revenus de travail autonome, comparativement à 8,7 % chez l'ensemble des contribuables québécois. De plus, les artistes travailleurs autonomes gagnent en moyenne 6 000 $ de moins que l'ensemble des travailleurs autonomes québécois. Les données indiquent également que 33,4 % des artistes déclarent à la fois des revenus d'emploi et des revenus de travail autonome.

En outre, soulignons que près de la moitié des artistes ont des revenus de moins de 20 000 $ et qu'ils se partagent 11,5 % de la masse totale des revenus, alors qu'un peu plus de 20 % des artistes déclarent des revenus de plus de 50 000 $. Ce dernier groupe se partage 60 % de la masse totale des revenus.

Il est à remarquer également qu'au chapitre de la pauvreté, trois groupes d'artistes, les artistes en métiers d'art (18 751 $), les danseurs (20 215 $) et les artistes en arts visuels (27 741 $) ont un revenu total moyen inférieur à celui de l'ensemble des contribuables québécois.

En matière de protection sociale, un artiste sur deux cotise d'une manière significative à un régime enregistré d'épargne retraite et 57 % des artistes cotisent au Régime des rentes du Québec. Sur les 16 associations d'artistes

reconnues par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP), 13 offrent des régimes de retraite auxquels participent les producteurs.

Rappelons que cette étude a été réalisée à la suite d'un avis favorable de la Commission d'accès à l'information et avec l'accord de 13 associations d'artistes reconnues par la CRAAAP et d'une société de gestion de droits d'auteur, selon une procédure très stricte protégeant la confidentialité des renseignements personnels. Un protocole d'entente est intervenu entre l'Institut de la statistique du Québec et le ministère de la Culture et des Communications qui n'a pas eu accès directement aux données.

« L'étude que nous dévoilons aujourd'hui nous permet de documenter la situation des artistes professionnels au regard de la fiscalité et du filet de sécurité sociale. Elle nous permettra également de mesurer les impacts potentiels de propositions qui sont envisagées pour améliorer les conditions de vie et de travail des artistes », a affirmé Mme Dominique Vien, adjointe parlementaire de Mme Beauchamp.

Documents joints :

Portrait socioéconomique des artistes - Faits saillants

Liste des associations ayant participé à l'étude

Le portrait socioéconomique des artistes est disponible dans le site Web du ministère de la Culture et des Communications au : www.mcc.gouv.qc.ca

Source :

Colette Proulx
Conseillère en communication
Direction générale des communications
(514) 873-2979

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

Portrait socioéconomique des artistes

Faits saillants

Revenu des artistes en 2001

Tout d'abord, il est à noter que les données ne permettent pas de distinguer les revenus provenant de l'exercice du métier d'artiste de ceux provenant d'emplois complémentaires.

Composition de la masse des revenus des artistes :

Le revenu des artistes se compose principalement de salaires (50,5 %) et de revenus de travail autonome (21,4 %).

Plus de 20 % de la masse totale du revenu des artistes provient d'autres sources (revenu de retraite [8,4 %], intérêt et dividende [10 %], assurance-emploi [1,4 %], aide sociale [0,4 %], pension alimentaire [0,2 %]) que celles liées au travail (revenus d'emploi, de travail autonome et de bourses). Pour l'ensemble des contribuables québécois, cette proportion s'élève à 23 %.

Caractéristiques du revenu des artistes :

Le revenu des artistes provient de différentes sources : revenu d'emploi, de travail autonome, revenu d'intérêt, revenu de retraite, assurance-emploi, aide sociale, bourses et pensions alimentaires :

la proportion des artistes tirant un revenu d'emploi (salariés) représente 60,5 % de la population à l'étude en 2001;

paradoxalement, 62 % des artistes déclarent des revenus de travail autonome comparativement à 8,7 % de l'ensemble des contribuables québécois;

ces chiffres démontrent que 33,4 % des artistes déclarent à la fois des revenus d'emploi et des revenus de travail autonome;

par ailleurs, 28,7 % des artistes déclarent un revenu de travail autonome (sans revenu d'emploi), alors qu'à l'inverse 27,1 % des artistes ont un revenu d'emploi (sans revenu de travail autonome);

près de 11 % des artistes perçoivent des prestations d'assurance-emploi, un taux supérieur au taux de chômage au Québec (8,7 %).

Le revenu des artistes varie considérablement d'une année à l'autre. En effet, 29 % des artistes ont vu leurs revenus fluctuer de 50 %.

Quelques constats :

Pour l'ensemble des artistes, le revenu total moyen est de 37 710 $, alors que celui de l'ensemble des contribuables québécois est 28 708 $ (une différence de 9 000 $).

Par contre, la différence s'atténue si l'on tient compte du revenu total médian : pour l'ensemble des artistes, il s'élève en 2001 à 23 620 $ alors que celui de l'ensemble des contribuables québécois est de 20 304 $.

Par ailleurs, la situation est différente pour les artistes ayant déclaré un revenu de travail autonome : leur revenu total moyen est de 36 540 $ comparativement à 42 651 $ pour l'ensemble des contribuables ayant également tiré un revenu de travail autonome (une différence de 6 000 $).

Si le revenu total moyen des artistes est supérieur à celui de l'ensemble des contribuables québécois, il faut savoir que :

44,4 % des artistes ont des revenus de moins de 20 000 $; ils se partagent 11,5 % de la masse totale des revenus;

22,4 % des artistes déclarent des revenus de plus de 50 000 $; ils se partagent 60 % de la masse totale des revenus;

En outre, le revenu total moyen des artisans en métiers d'art (18 751 $), des danseurs (20 215 $) et des artistes en arts visuels (27 741 $) est inférieur à celui de l'ensemble des contribuables québécois (28 708 $).

Protection sociale

Un artiste sur deux (51,1 %) cotise à un régime enregistré d'épargne retraite, pour un total de près de 30 M$, ce qui représente une moyenne de 4 112 $ par artiste.

57 % des artistes cotisent au RRQ pour une somme s'élevant à près de 7 M$.

13 associations d'artistes (sur 16 associations reconnues) offrent des régimes de retraite auxquels participent les producteurs.

ANNEXE

Liste des associations ayant accepté ou refusé de participer à l'étude

Ont accepté de participer, les associations reconnues suivantes :

ACTRA : Alliance of Canadian Cinema Television and Radio Artist
APASQ : Association des professionnels des arts de la scène du Québec
AQAD : Association québécoise des auteurs dramatiques
ARRQ : Association des réalisatrices et des réalisateurs du Québec
CMAQ : Conseil des métiers d'art du Québec
GMQ : Guilde des musiciens du Québec
RAAV : Regroupement des artistes en arts visuels
SARTEC : Société des auteurs de radio, de télévision et de cinéma
SPCAQ : Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec
STCVQ : Syndicat des techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec
UDA : Union des artistes
UNEQ : Union des écrivaines et écrivains du Québec
WGC : Writers Guild of Canada
Et une société de gestion de droits d'auteur
SODRAC : Société de reproduction du droit des auteurs compositeurs et éditeurs du Canada

Les associations qui n'ont pas participé à l'étude sont :

CAE : Canadian Actors Equity
APVQ : Association des professionnelles et des professionnels de la vidéo du Québec
CQGCR : Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007